

**POLITIQUE D'UTILISATION DES OUTILS DE L'INTELLIGENCE
ARTIFICIELLE (IA)**

ATTENDU les défis soulevés par l'utilisation de l'intelligence artificielle (IA) ;

ATTENDU QUE l'utilisation des outils d'IA comporte de grands avantages, mais également des risques notamment à l'égard de la cybersécurité, du traitement des renseignements personnels, du respect et de la protection de la propriété intellectuelle, dont les droits d'auteurs ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Wentworth-Nord est soumise aux dispositions de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* ;

ATTENDU la volonté du Conseil municipal de mettre en place un cadre clair d'utilisation des technologies d'IA, afin de prévenir les abus et les risques juridiques potentiels ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Colleen Horan,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil municipal, que la Politique d'utilisation des outils de l'intelligence artificielle (IA) de Wentworth-Nord soit adoptée par résolution et que soit décrété et statué ce qui suit :

OBJECTIFS

La présente politique vise à établir de bonnes pratiques responsables et sécuritaires en matière d'utilisation d'intelligence artificielle (IA).

**POLITIQUE D'UTILISATION DES OUTILS DE L'INTELLIGENCE
ARTIFICIELLE (IA)**

CHAMPS D'APPLICATION

La présente politique s'applique à tous les appareils, propriétés de la Municipalité de Wentworth-Nord, ainsi qu'à tous les appareils personnels sur lesquels une boîte courriel de la municipalité est installée. Les appareils personnels qui n'ont aucun contact avec l'environnement de la municipalité ne sont pas visés par la présente politique, sauf s'ils sont utilisés dans le cadre de l'emploi.

DÉFINITION

Appareil personnel :

Désigne le téléphone intelligent, l'ordinateur, la tablette, les clés USB et autres appareils électroniques propriétés d'un employé.

IA :

Désigne toute technologie ou logiciel visant à reproduire des tâches cognitives traditionnellement effectuées par l'humain utilisant des modèles de données pour analyser du contenu existant.

IA générative :

Désigne une intelligence artificielle capable de générer du contenu de manière totalement autonome en reproduisant les fonctions cognitives humaines en utilisant un modèle d'apprentissage automatique.

Information sensible :

Désigne une information sensible qui est une information confidentielle dont la divulgation, l'altération, la perte ou la destruction sont susceptibles de porter préjudice à la personne ou à l'organisation qu'elle concerne.

Information confidentielle :

Désigne une donnée confidentielle qui est une information qui ne doit être communiquée ou rendue accessible qu'aux personnes et aux entités autorisées.

Information personnelle :

Désigne un renseignement qui permet d'identifier une personne physique, directement ou indirectement. Les renseignements personnels sont confidentiels. Leur confidentialité découle du droit à la vie privée, permettant à toute personne d'exercer un contrôle sur l'utilisation et la circulation de ses renseignements.

**POLITIQUE D'UTILISATION DES OUTILS DE L'INTELLIGENCE
ARTIFICIELLE (IA)**

**IDENTIFICATION DE CERTAINS RISQUES LIÉS À L'UTILISATION DE L'IA ET DE L'IA
GÉNÉRATIVE**

- Les services gratuits utilisent, pour la plupart, des infrastructures infonuagiques externes et des modèles non transparents qui exposent les données à des traitements informatiques non autorisés, exposant par le fait même la municipalité;
- Il existe plusieurs types de risques liés à l'utilisation de l'IA et de l'IA générative, dont notamment, les risques suivants :
 - La transmission et le traitement des données sensibles sur des serveurs externes non contrôlés par la municipalité;
 - L'absence de garanties suffisantes quant à la confidentialité des informations partagées et la présence de risques que certaines données soient utilisées pour entraîner les modèles d'IA sans le consentement explicite de la municipalité et ensuite divulguées en réponse à une demande d'un autre utilisateur qui ne devrait normalement pas y avoir accès;
 - Les modèles de langage de l'IA sont basés sur des données existantes pouvant contenir des biais implicites ou explicites et amener la production de textes ou d'actions erronés;
 - Ces systèmes peuvent analyser, imiter, reproduire ou s'inspirer de travaux protégés par droits d'auteurs ou de la propriété intellectuelle de tiers ou rendre disponible votre propriété intellectuelle à des tiers si elle lui est soumise;
 - Elle peut parfois produire des erreurs ou des « hallucinations » en inventant des faits ou des références dans ses réponses, puisqu'elle est basée sur des modèles statistiques, ne comprend pas le sens des textes et n'est pas programmée à ne pas donner de réponse à une question donnée en cas d'absence de réponse.
- Les risques reliés à la cybercriminalité dont notamment en :
 - Amplifiant les campagnes de désinformation et de désinformations;
 - Donnant lieu à des campagnes d'hameçonnage plus sophistiquées;
 - Propageant des rançongiciels.
- Les risques reliés à l'utilisation de l'IA ou de l'IA générative par des cybercriminels dont notamment en :
 - Produisant des résultats erronés ou dangereux;
 - Permettant l'extraction de données (informations ou images) dont des informations confidentielles, sensibles ou personnelles.

**POLITIQUE D'UTILISATION DES OUTILS DE L'INTELLIGENCE
ARTIFICIELLE (IA)**

UTILISATION INTERDITE

Dans tous les cas d'utilisation de l'IA ou de l'IA générative, il est strictement interdit d'utiliser un outil d'IA ou d'IA générative qui n'est pas expressément autorisé par la municipalité. Il est également strictement interdit :

- D'enregistrer ou de transcrire une rencontre ou une activité professionnelle à l'aide des plateformes telles que Otter.ai et Read.ai ou d'outils similaires, dont notamment celles qui reposent sur l'enregistrement des rencontres pour en faire des résumés automatiques;
- D'utiliser des extensions de navigateur qui injectent de l'IA dans les outils de messagerie ou les plateformes de réunion telles que Compose AI, Merlin, Superpower, ChatGPT ou Harpa AI;
- D'utiliser des services d'assistance à la rédaction de courriels ou de documents, comme Jasper, Copy.ai ou Writesonic;
- D'utiliser les outils d'analyse ou de génération de contenu à partir de documents téléversés (PDF, Excel, etc.), comme ChatPDF, DocGPT ou AskYourPDF;
- D'utiliser les outils de génération automatique de présentation PowerPoint, tels que Tome, Beautiful.ai ou Gamma.app, qui utilisent des textes, données ou contenus téléversés pour produire des présentations complètes;
- D'utiliser d'autres outils d'IA ou de l'IA générative gratuits disponibles en ligne.

**POLITIQUE D'UTILISATION DES OUTILS DE L'INTELLIGENCE
ARTIFICIELLE (IA)**

UTILISATION PERMISE

L'utilisation de Microsoft Copilot, qui est intégré à l'environnement sécurisé de la municipalité, est autorisée uniquement pour les tâches suivantes :

- Poser des questions liées à votre travail;
- Rechercher des idées ou amorcer des réflexions;
- Proposer un gabarit de documents.

Malgré ce qui précède, l'utilisation de Microsoft Copilot doit s'effectuer avec prudence dans le respect des principes suivants :

- Protection : l'utilisateur doit veiller à la sécurité et la protection des informations sensibles, confidentielles ou personnelles;
- Responsabilité : l'utilisateur doit s'assurer que le contenu généré est factuel, légal et éthique;
- Pertinence : l'utilisateur doit s'assurer que l'utilisation faite est pertinente à la tâche ;
- Traçabilité : l'utilisateur doit s'assurer des sources des informations soumises, il doit avoir une transparence des sources, un suivi et une justification;
- Diligence : l'utilisateur doit être diligent et proactif dans la gestion des risques et des incidents pouvant être liés à l'utilisation de l'IA.

ENTRÉE EN VIGUEUR

Cette politique entre en vigueur selon la Loi et demeure en vigueur tant et aussi longtemps qu'elle n'est pas modifiée.

Karine Dostie
Mairesse

Ron Kelley
Directeur général et greffier-trésorier

Adoption de la politique :

Le 20 août 2025